Document généré le 12 oct. 2024 06:02

Journal des traducteurs
Translators' Journal

A propos du genre d'acre

Jean-Paul Vinay

Volume 10, numéro 2, 2e trimestre 1965

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1061155ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1061155ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)
2562-2994 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cette note

Vinay, J.-P. (1965). A propos du genre d'acre. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, *10*(2), 71–72. https://doi.org/10.7202/1061155ar

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1965

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

¶ A propos du genre d'*acre*

M. David Fortin, du ministère de l'Agriculture, nous signale son étonnement de constater que le Dictionnaire Canadien donne le substantif *acre* comme masculin. Il nous demande de clarifier ce point de grammaire.

Nous le faisons d'autant plus volontiers que cette observation permettra de corriger un flottement dans ce même Dictionnaire Canadien, sans doute sous l'influence de deux rédacteurs sans communication téléphonique; on constate en effet que *acre*, à la page 6, est défini comme étant un substantif *masculin* [measure = 4,840 square yards] acre; et à la page 395, *acre*, substantif anglais, est traduit par acre, substantif *féminin !*

En fait, les deux genres ont existé, le masculin l'emportant dans les éditions des dictionnaires anciens, comme le révèle une brève enquête menée au Centre de lexicologie de l'Université de Montréal. Voici nos sources :

● Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes des sciences et des arts,* paru en Hollande en 1690, le donne comme *masculin.*

● Trévoux, *Dictionnaire Universel,* édition de 1771, le donne également comme masculin. Voici l'article tout entier :

> « **acre,** *sm.* La 1re syllabe est brève. Mesure de terre en usage particulièrement en Normandie, qui contient 160 perches. L'*acre* de bois est de 24 vergées, la vergée de 40 perches, la perche de 24 pieds, le pied de 24 pouces et le pouce de 12 lignes : mais tout cela diffère selon les lieux. Chez les Anglais, un *acre* contient 4 roods [1] carrés, ou 160 perches carrées ou 4,840 verges carrées qui font 43,560 pieds carrés ».

● Bescherelle, *Dictionnaire National ou Dictionnaire universel de la langue française,* de 1875, donne *acre* comme un mot celtique masculin, et lui assigne une valeur de 50 ares.

● Richelet, *Dictionnaire portatif de la langue française,* édition de 1803, à Rouen, donne *acre* comme un mot féminin : mesure de terre contenant environ un arpent et demi.

● La Grande Encyclopédie, qui ne donne pas de date de parution, explique *acre* comme un mot germanique (*acker*), oublie de donner le genre du mot, mais dans un exposé très complet des diverses valeurs numériques de l'acre dans différents pays, cite « l'acre anglais », d'où l'on peut déduire sa préférence pour le masculin.

● Les autres dictionnaires, plus récents, donnent tous *acre* comme féminin : Dictionnaire de l'Académie, Littré, Quillet, Petit Larousse, Larousse du XXe siècle, Robert, etc. C'est aussi le cas du Dictionnaire général de la langue française au Canada, de Louis-Alexandre Bélisle (1954), qui définit ce mot comme suit :

Le nouveau
pantabille
Waterman's
Le stylo idéal pour le Traducteur
4 billes de couleurs au bout du doigt
NOIR — BLEU
ROUGE — VERT
WATERMAN — CANADA
2, rue Waterman, Saint-Lambert, P.Q.

« *n.f.* Mesure agraire correspondant à 160 perches carrées ou 43,560 pieds carrés. L'acre équivaut exactement à 40,467 ares métriques ».

Bien que cette définition lui assigne proprement un sens canadien (et une valeur métrique canadienne), Bélisle ne présente pas *acre* comme un canadianisme. Pourtant, toutes les mesures ayant cours au Canada sont, par le fait même, des canadianismes comme le montre (indirectement) le Nouveau Larousse classique (1957) au mot *acre* :

« *n.f.* (de l'anglo-normand) Ancienne mesure agraire valant en France environ 50 ares. Mesure *anglo-saxonne* de superficie valant 40,47 ares ».

Il est amusant de constater que l'étymologie du mot est également contestée, certains y voyant un mot celtique, d'autres un mot latin (le Larousse), un mot germanique, ou un mot anglo-normand. Tous les dictionnaires s'accordent à reconnaître au terme une valeur numérique également flottante. Voilà donc un terme essentiellement ambigu et si notre collègue Fortin, spécialiste en matière d'agriculture, le reconnaît comme masculin, c'est qu'il est actuellement, au Canada, masculin. Voici un point dûment enregistré ... sans aucune âcreté, bien entendu, et d'ailleurs sans accent circonflexe.

J.-P. V.

1 — A titre indicatif, nous avons consulté le Shorter Oxford, qui définit *rood* comme "a superficial measure of land containing 40 square poles or perches but varying locally".